

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2021**  
**COMMUNE DU BUISSON DE CADOUIN**

L'an deux mil vingt et un, le 29 mai, le Conseil Municipal de la Commune du BUISSON DE CADOUIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Pôle d'Animation Culturelle de Le Buisson de Cadouin, sous la présidence de la Maire, Madame MARSAT Marie-Lise.

**Date de convocation du conseil municipal** : 20 mai 2021

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 19

Nombre de membres présents : 16

	Présents	Excusé	Pouvoir à
MARSAT MARIE-LISE	X		
GOUIN JEAN-MARC	X		
KOEGLER Maryline	X		
LAFORCE Jean-Marc		X	MARSAT Marie-Lise
FAUGERES David	X		
FLORES Eva	X		
BEYNE Marianne	X		
VAN DJUIN Danielle		X	PRADERIE Matthieu
LECLERCQ Jean-Michel	X		
FOURTEAUX Michèle	X		
PRADERIE Matthieu	X		
MOTTIEZ Valérie	X		
VEYSSIERE Patricia	X		
LABROUSSE Stéphane	X		
CREMONINI Michel	X		
DESCHEEMAEKERE Raymonde		X	KOEGLER Maryline
HAUW Christophe	X		
VERDIER-MATAYRON Nathalie	X		
ZELLNER Jean	X		

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BEYNE Marianne

- **Approbation du Compte Rendu de la séance du 10 avril 2021** : l'approbation est reportée à la prochaine séance du conseil municipal

## ORDRE DU JOUR

### 1. **RESSOURCES HUMAINES**

- Recrutement d'un agent technique chargé de l'aménagement et de l'entretien des espaces verts et naturels de la commune : autorisation de lancement de la procédure de recrutement
- Création d'un emploi à temps non complet (27/35<sup>ème</sup>) d'adjoint technique territorial pour les besoins des services d'entretien des bâtiments communaux par transformation d'un emploi d'adjoint Technique Principal de 1ère classe à temps non complet (28.25/35) vacant – fixation du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juillet 2021

### 2. **ENFANCE - SCOLAIRE**

- Rythmes scolaires – maintien de la semaine de 4 jours
- Fixation des tarifs pour l'année scolaire 2021-2022 : restauration scolaire, garderie et aide aux devoirs
- Dénomination de l'école primaire

### 3. **MARCHES PUBLICS**

- Consultation pour les travaux de transfert des services de la mairie au pôle de services : résultat et attribution des marchés de travaux
- Consultation dans le cadre de l'étude diagnostic de l'église de Cadouin : lancement de la procédure

### 4. **URBANISME – PLUIH**

- Point d'information sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat - Phase PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

### 5. **INFORMATIONS DIVERSES**

- Mise à disposition d'un service civique auprès du Cinéma à compter du 15 juin 2021

### 6. **QUESTIONS DIVERSES**

## 2nde partie

- Citoyenneté européenne : Présentation de l'association ACIP (Association Culturelle internationale du Périgord)
- Visite du centre technique municipal (reporté)

Madame la Maire demande :

- L'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant la fixation d'un tarif de 5€ /place dans le cadre du festival Téliorama 2021
- Le report à une séance ultérieure du point concernant les tarifs périscolaires (restauration, garderies et aide aux devoirs)
- L'examen du point concernant le résultat de la consultation pour l'aménagement du pôle de services en début de séance afin de pouvoir libérer Michel CREMONINI qui ne peut rester durant toute la durée du conseil municipal.
- Elle indique également qu'en l'absence de M. Jean-Marc LAFORCE, la visite des ateliers est reportée à une séance ultérieure.

## **21 05 01 Consultation pour les travaux de transfert des services de la mairie au pôle de services : attribution des marchés**

Une consultation suivant la procédure des marchés à procédure adaptée a été lancée pour la réalisation des travaux de réhabilitation du pôle de services afin de permettre le transfert des services de la commune au second semestre 2021.

Cette consultation a été lancée le 15 avril 2021 pour une remise des offres au 21 mai 2021 à 12 heures (Plateforme acheteur : AWS et Journal d'Annonces Légales : Sud-Ouest).

La consultation comprenait 6 lots :

- ✓ Lot 01 – Démolition - Gros-Œuvre
- ✓ Lot 02 – Etanchéité
- ✓ Lot 03 – Plâtrerie Faux-plafonds
- ✓ Lot 04 – Revêtement de sol
- ✓ Lot 05 – Chauffage / Rafraichissement/Ventilation
- ✓ Lot 06 – Electricité

29 dossiers de consultations ont été retirés dont 2 pour information ; 14 offres ont été remises dans les délais.

Les membres de la commission « achats » se sont réunis le 28 mai 2021 afin d'émettre un avis sur choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection et de pondération fixés (Prix : 60% - Valeur Technique : 40%). Après présentation du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre (MOE) et sur proposition du rapporteur de la commission, la Maire propose de procéder comme suit :

Les lots 01 – Démolition – Gros œuvre (estimation MOE : 10 050 €) et 02 – Etanchéité (estimation MOE : 4 935€) n'ont reçu aucune offre ; la procédure étant infructueuse pour ces lots, il est proposé de lancer sur la base du cahier des charges initial une nouvelle consultation simple et de conclure les marchés négociés correspondants conformément aux articles R 2122-2 et R 2322-2 du code de la commande publique.

- Pour les lots 03 (Estimation MOE : 6 110 €) et 04 (Estimation MOE : 8 410€), il est proposé au regard des critères de jugement des offres prévus au RC de retenir les offres mieux disantes suivantes :

Lot	Entreprise	Montant € HT
Lot 03 – Plâtrerie Faux-plafonds	SARL PONTOU (Périgueux)	6 445.00
Lot 04 – Revêtement de sol	SARL PONTOU (Périgueux)	7 425.00

- Lot 05 – Chauffage / Rafraichissement/Ventilation (estimation MOE : 60 759.20€) : il est proposé conformément au règlement de la consultation, de négocier avec l'ensemble des entreprises ayant remis une offre (HERVE Thermique (Canejan), FCCE Bouscasse (Carsac Aillac), Eiffage Energie (Chancelade), SA Salleron (Périgueux), Balsera (Lalinde).
- Lot 06 – Electricité (estimation MOE : 21 117.15€) : Il est proposé conformément au RC de négocier avec l'ensemble des entreprises ayant remis une offre : SAS Paul Beauvieux (Périgueux) ; B Electric (Périgueux) ; Télélec (Boulazac),

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : de retenir la proposition de la Maire et de valider ainsi celle de la commission achats comme suit :

Lots 01 – Démolition – Gros œuvre : consultation pour l'attribution d'un marché négocié sur la base des estimations du maitre d'œuvre soit 10 050 € HT;

Lot 02 – Etanchéité : consultation pour l'attribution pour chacun des lots d'un marché négocié à l'issue sur la base des estimations du maitre d'œuvre soit 4 935 € HT;

Lot 03 – Plâtrerie – Faux-plafonds : attribution du marché à l'entreprise SARL PONTOU 4 RUE DES FOURS A CHAUX – BP 40015 - 24001 PERIGUEUX CEDEX (Siret 42025362700020) pour un montant de 6 445.00€ euros HT ;

Lot 04 – Revêtement de sols : SARL PONTOU 4 RUE DES FOURS A CHAUX – BP 40015 - 24001 PERIGUEUX CEDEX (Siret 42025362700020) pour un montant de 7 425€ euros HT

Lot 05 – Chauffage / Rafrachissement/Ventilation : négociation avec l'ensemble des entreprises ayant remis une offre (HERVE Thermique (Canejan), FCCE Bouscasse (Carsac Aillac), Eiffage Energie (Chancelade), SA Salleron (Périgueux), Balsera (Lalinde) aux fins de la conclusion d'un marché à l'issue sur la base de l'estimation du maitre d'œuvre et compte tenu des offres remises ;

Lot 06 – Electricité (estimation MOE : 21 117.15€) : négociation avec l'ensemble des entreprises ayant remis une offre : SAS Paul Beauvieux (Périgueux) ; B Electric (Périgueux) ; Télélec (Boulazac), aux fins de la conclusion d'un marché à l'issue sur la base de l'estimation du maitre d'œuvre et compte tenu des offres remises ;

**Article 2** : autorise la Maire à signer les marchés des lots 1 à 6 et toutes pièces nécessaires à leur mise en œuvre dans les conditions visées à l'article 1.

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal de la commune, opération N°16018

<b>ADOPTÉ A :</b>	
- <b>Voix pour :</b>	Unanimité
- <b>Abstentions :</b>	
- <b>Voix contre :</b>	

*Michel CREMONINI, conseiller municipal délégué aux Travaux, présente le MAPA (Marché à Procédure Adaptée) concernant les travaux du Pôle de service. Il précise que dans le cadre du MAPA, des négociations avec les entreprises sont possibles. D'autre part, pour les lots infructueux, il est prévu une consultation simple (solicitation de 3 entreprises).*

*Matthieu PRADERIE demande s'il y a une différence technique entre les propositions. Les propositions du lot 3 notamment offrent des montants très différents.*

*Valérie DEMADE répond que certaines offres du lot 3 sont anormalement hautes et témoignent d'une erreur d'interprétation des entreprises (certains postes chiffrés deux fois).*

*Jean-Marc GOUIN précise qu'il s'agit toutes d'entreprises sérieuses donc a priori il doit bien s'agir d'erreurs d'interprétation. Il précise aussi que les entreprises étant très sollicitées, les prix proposés peuvent parfois permettre de sélectionner les chantiers.*

*Eva FLORES indique que le chantier sera plus facile si une même entreprise réalise plusieurs lots (Poutou).*

*Michel CREMONINI répond que l'estimation du bureau d'étude correspond globalement aux estimations réalisées par les entreprises.*

*David FAUGERES demande si les travaux d'informatique sont inclus dans le lot Electricité.*

*Michel CREMONINI répond par l'affirmative et précise que des bandeaux sont prévus sur les murs pour connecter les appareils.*

*Jean ZELLNER souhaite avoir quelques informations sur la spécificité du MAPA par rapport aux Appels d'offres. Pourquoi avoir deux commissions, une pour les MAPA, une pour les Appels d'offres ? Comment est choisi le bureau d'études ? Peut-on définir des critères environnementaux ? La commission Achats peut-elle les définir ?*

*Marie-Lise MARSAT indique que les commissions ont été créées dans la continuité du mandat précédent.*

*Jean-Marc GOUIN précise que la commission Appels d'offres est peu amenée à se réunir en effet mais les règles étant différentes, cela justifie deux commissions. Les commissions doivent étudier techniquement les dossiers et travailler en toute transparence.*

*Valérie DEMADE indique qu'il y a eu consultation de 2 prestataires. Le cabinet Works ingénierie a proposé la meilleure prestation. Elle précise que la différence entre les procédures d'Appels d'offres et de MAPA est notamment l'absence de possibilité de négociation pour la première. Dans le cas présent, le seuil est bien inférieur au seuil des Appels d'offres. Elle propose de prévoir à l'avenir deux réunions de la commission achats : une pour préciser les conditions, la suivante pour donner un avis.*

*Jean ZELLNER souligne l'importance du maître d'oeuvre et demande si le choix est une délégation propre au maire, ce que confirme Marie-Lise MARSAT.*

*Jean ZELLNER demande si les critères de sélections sont définis par le bureaux étude ou prédéfinis dans le code de procédure. Il s'interroge sur l'introduction de critères environnementaux.*

*Michel CREMONINI le lui confirme.*

*Nathalie VERDIER indique que le critère social devrait également être pris en compte.*

*Valérie DEMADE répond que les critères sont en libre choix mais ceux présentés appartiennent à la répartition courante. Selon les marchés, la nature même des critères peut varier.*

*Marie-Lise MARSAT propose à Jean ZELLNER de s'inscrire à la commission.*

*David FAUGERES propose d'introduire la pondération car, dans le cas de prix bas, la valeur technique ne rattrape pas la note.*

*Christophe HAUW souligne qu'une entreprise peut s'adapter au cahier des charges sur le papier mais il est important de connaître son travail pour pouvoir l'évaluer. Il est important de faire un retour au maître d'oeuvre sur le travail de l'entreprise (ex : déchets laissés sur place).*

*Marie-Lise MARSAT réprecise donc que 2 lots sont attribués, 2 lots à négocier, 2 lots doivent faire l'objet d'une relance de la consultation. Les travaux sont prévus pour fin 2021.*

**21-05-02 Recrutement d'un agent technique chargé de l'aménagement et de l'entretien des espaces verts et naturels de la commune : autorisation de lancement de la procédure de recrutement**

Madame Sophie Hallais a souhaité quitter la commune pour mener à bien un projet de reconversion professionnelle. Son départ sera effectif le 2 juin prochain.

Une réflexion a été menée sur la définition du poste à pourvoir, essentiellement tourné vers l'aménagement et l'entretien des espaces verts et naturels de la commune. Le recrutement participe au renforcement des compétences de l'équipe technique et permet d'envisager le départ à la retraite (2022-2023) de l'agent chargé actuellement des espaces verts.

Les missions principales du poste sont

- Entretien général des espaces verts et naturels de la collectivité dans le respect de la qualité écologique et paysagère du site ;
- Travaux de plantation, de création et de production pour les espaces verts.
- Entretien courant et le suivi des équipements et matériels

Naturellement, ce poste exige également de la polyvalence liée aux besoins du service : qu'il s'agisse d'entretien des bâtiments, de conduite d'engin ou de soutien logistique aux manifestations et cérémonies organisées par la commune et par les associations.

Sur la base du profil de poste déterminé pour cet emploi à temps complet (catégorie C ; cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux), un appel à candidature doit être lancé et la publicité assurée.

Il convient donc d'autoriser la Maire à lancer la procédure de recrutement sur emploi permanent pour un recrutement à compter du 1<sup>er</sup> septembre.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : approuve le profil de poste tel que défini et charge Madame la Maire d'engager toutes les mesures nécessaires au recrutement correspondant (publicité, sélection des candidats, etc.) ; le conseil sera appelé à ouvrir le poste correspondant en tant que de besoin.

ADOPTE A :	
- Voix pour :	UNANIMITE
- Abstentions :	
- Voix contre :	

*David FAUGERES indique sa satisfaction du profil de poste recherché, en adéquation avec la démarche environnementale menée depuis plusieurs années.*

*Il rappelle que le jury du concours des « Villes et villages fleuris » se tiendra le 29 juin et concerne la totalité de la commune (végétalisation des cimetières...) même si Cadouin est davantage mis en avant. Il s'agit de valoriser une démarche globale de gestion des eaux pluviales, des trottoirs, de l'environnement forestier...*

*Marie-Lise MARSAT rappelle le travail remarquable fait au printemps par les agents techniques, notamment aux abords de l'école avec la plantation de fleurs après carottages du sol.*

*Jean ZELLNER s'interroge sur le recrutement d'un poste en catégorie C, rémunéré avec un salaire proche du SMIC, alors que des qualifications et des compétences variées sont demandées.*

*Marianne BEYNE indique que les primes peuvent permettre de moduler le salaire.*

Christophe HAUW souligne la difficulté de connaître les réelles compétences lors du recrutement et la difficulté de trouver du personnel en cette période.

Valérie DEMADE précise qu'on peut aller jusqu'à un grade d'agent de maîtrise dans la catégorie C. L'emploi créé se fera avec une période de stage. S'il s'agit d'une mutation, la collectivité devra prendre en compte son grade précédent.

**21-05-03** Création d'un emploi à temps non complet (27/35<sup>ème</sup>) d'adjoint technique territorial pour les besoins des services d'entretien des bâtiments communaux par transformation d'un emploi d'adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (28.25/35) vacant – fixation du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juillet 2021

L'organisation des services municipaux d'entretien des bâtiments communaux repose sur un binôme d'agents intervenant pour l'entretien sur l'ensemble des bâtiments communaux (hors restaurant scolaire) avec l'appui des services techniques pour les équipements les plus importants (Pôle d'Animation Culturelle, Salle de sports).

Afin de faire face aux besoins, la commune a eu recours à un agent contractuel à temps non complet à raison de 27 heures hebdomadaires ; l'agent recruté s'est parfaitement intégré à l'équipe et donne parfaite satisfaction.

Le maintien de cette organisation nécessite aujourd'hui de créer un emploi permanent d'adjoint technique à hauteur de 27/35<sup>ème</sup> par transformation d'un emploi d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe rendu vacant par le départ en retraite de l'agent qui l'occupait.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré

## DECIDE

**ARTICLE 1** : crée au 1<sup>er</sup> juillet 2021 un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet à hauteur de 27/35<sup>ème</sup> par transformation d'un emploi d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à 28.25/35<sup>ème</sup>.

Fixe le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juillet 2021 comme ci-dessous.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER JUILLET 2021 (délibération du 29 MAI 2021)			
BUDGET/STATUT/FILIERE/GRADE (détenu ou de référence)	Postes ouverts au 01/07/2021	Equivalent Temps Plein	ETP Pourvu 01 07 21
<b>Administrative</b>	<b>8</b>	<b>7,37</b>	<b>5,66</b>
<b>Adjoints Administratifs territoriaux</b>	<b>5</b>	<b>4,57</b>	<b>3,86</b>
Adjoint Administratif	3	2,86	2,86
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	2	1,71	1,00
<b>Attachés territoriaux</b>	<b>2</b>	<b>2,00</b>	<b>1,00</b>
Attaché	1	1,00	0,00
Attaché principal	1	1,00	1,00
<b>Rédacteurs territoriaux</b>	<b>1</b>	<b>0,80</b>	<b>0,80</b>
Rédacteur	1	0,80	0,80
<b>Animation</b>	<b>4</b>	<b>4,00</b>	<b>3,00</b>
<b>Adjoints d'Animation territoriaux</b>	<b>3</b>	<b>3,00</b>	<b>3,00</b>
Adjoint d'animation	3	3,00	3,00
<b>Animateurs territoriaux</b>	<b>1</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>
Animateur Principal de 2ème classe	1	1,00	0,00
<b>Culturelle</b>	<b>1</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>
<b>Assistants territoriaux de conservation du patrimoine</b>	<b>1</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>
Assistant de conservation	1	1,00	1,00
<b>Police</b>	<b>1</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>
<b>Gardien-brigadier</b>	<b>1</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>
Gardien-brigadier	1	1,00	1,00
<b>Technique</b>	<b>17</b>	<b>15,46</b>	<b>10,14</b>
<b>Adjoints Techniques territoriaux</b>	<b>17</b>	<b>15,46</b>	<b>10,14</b>
Adjoint Technique	7	5,56	3,19
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	5	5,00	4,00
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	5	4,90	2,95
<b>Total général</b>	<b>31</b>	<b>28,83</b>	<b>20,80</b>

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2021 de la commune, chapitre 012.

ADOPTÉ A :	
- Voix pour :	17
- Abstentions :	0
- Voix contre :	2

Nathalie VERDIER demande des précisions par rapport à la notion de temps partiel et de temps non complet. Elle s'interroge également sur la diminution du temps de travail.

Valérie DEMADE précise que le temps non complet est proposé par l'assemblée délibérante alors que le temps partiel est demandé par l'agent. Elle indique que le poste créé remplace le poste d'un agent qui ne travaillait déjà plus et parti en retraite.

Jean ZELLNER souligne que le poste créé avec 27/35ème passe sous le seuil des 28/35ème en dessous du seuil d'affiliation au régime spécial CNRACL. Il remarque d'autre part que 8 postes prévus au tableau des effectifs ne sont pas pourvus.

Valérie DEMADE répond que la quotité horaire correspond aux besoins de la collectivité et est susceptible d'évoluer avec la croissance prochaine du patrimoine bâti. Concernant les postes non pourvus, il faudrait en effet toiler mais ouvrir, fermer ou modifier un poste est une démarche administrative lourde et longue.

Jean-Marc GOUIN indique que les agents sont parfois eux-mêmes en demande de diminuer leur temps de travail. Il précise une amélioration depuis 2014, un fractionnement du temps de travail imposait alors à certains agents de venir travailler pour des 1/4 d'heure !

Nathalie VERDIER s'inquiète des « postes au rabais » qui peuvent être proposés au personnel féminin.

Marie-Lise MARSAT indique qu'un organigramme du personnel est en cours de réalisation pour septembre et précise sa même passion pour la défense du droit des femmes.

#### **21-05-04 – Rythmes scolaires – maintien de la semaine de 4 jours**

Madame le Maire rappelle que par délibération du 08 juillet 2017, la commune a opté pour un aménagement des rythmes scolaires sur 4 jours.

Pour la rentrée scolaire 2021-2022, ce choix d'organisation de la semaine scolaire doit être renouvelé.

Si la commune souhaite conserver l'organisation dérogatoire sur 4 jours, une proposition conjointe du conseil municipal et du conseil d'école doit être adressée aux services de l'Education Nationale.

Les enseignants et les délégués de parents d'élèves se sont d'ores et déjà prononcés pour le maintien de l'organisation existante.

Il est proposé au conseil municipal de maintenir la semaine à 4 jours aux jours suivants :

**Jours d'école** : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**Article 1<sup>er</sup>** : SE PRONONCE pour le maintien de la semaine à 4 jours aux jours scolaires suivants

**Jours d'école** : lundi, mardi, jeudi et vendredi

ADOPTÉ A :	
- Voix pour :	17
- Abstentions :	2
- Voix contre :	0

Les enseignants et les délégués de parents d'élèves se sont d'ores et déjà prononcés pour le maintien de l'organisation existante lors du Conseil d'école extraordinaire du 27 avril 2021. Le POSS (Projet d'organisation de la semaine scolaire) a été voté à l'unanimité.

Jean ZELLNER souligne que la semaine de 4 jours restent une organisation dérogatoire et que ce rythme soulève des questions quant à l'intérêt de l'enfant.

Maryline KOEGLER indique qu'elle s'est abstenue lors du Conseil d'école.

## 21 05 05 Dénomination de l'école primaire

La dénomination ou le changement de dénomination d'une école est de la compétence de la collectivité de rattachement ; il appartient donc au conseil municipal de décider de la dénomination des écoles maternelles et élémentaires.

A ce jour, il apparaît que l'école maternelle ne porte pas de nom alors que l'école élémentaire porte celui de Fernand Fromentières, instituteur, Maire du Buisson Cussac puis du Buisson de Cadouin.

Il est proposé au Conseil que l'école primaire (élémentaire et maternelle) porte le même nom à savoir : Fernand FROMENTIERES.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

## DECIDE

**ARTICLE 1** : de nommer l'école primaire (élémentaire et maternelle) situé 6 rue Fénelon à Le Buisson de Cadouin comme suit : école Fernand FROMENTIERES.

<b>ADOpte A :</b>	
- <b>Voix pour :</b>	Unanimité
- <b>Abstentions :</b>	
- <b>Voix contre :</b>	

## 21 04 06 Consultation dans le cadre de l'étude diagnostic de l'église de Cadouin : lancement de la procédure

La consultation a pour objet la mission d'étude diagnostic préalable à une restauration générale de l'église abbatiale de Cadouin, classée monument historique, par un architecte en chef des monuments historiques (ACMH) ou un architecte de compétence équivalente selon l'article R. 621\_28 du code du patrimoine.

Les candidats devront disposer d'un diplôme de spécialisation et d'approfondissement mention "architecture et patrimoine" ou de tout autre diplôme équivalent.

Cette étude de diagnostic doit comprendre :

- La présentation de l'opération : objet de l'étude, contexte
- La présentation de l'édifice : plan de situation, description générale
- Un rappel historique, historiographie, et la synthèse des études scientifiques et techniques réalisées et en cours
- L'état sanitaire de l'édifice illustré (relevés, sondages, photographies, ...) accompagnant la description des différentes parties du monument
  - Etat sanitaire extérieur : maçonneries, charpentes, couverture, vitraux, menuiseries
  - Système d'assainissement : état des lieux de l'existant
  - Etat sanitaire intérieur : maçonneries des murs et des voûtements, sol, état des décors et notamment analyse des campagnes de décors peints de l'ensemble de l'édifice, objets mobiliers, cloches, installations électriques et de chauffage
  - Sol de l'édifice : point sur les difficultés liées à la présence des flux d'eaux souterraines convergeant sur le site
- La description des différents travaux à réaliser, avec les différentes hypothèses de restauration et éventuellement des études complémentaires sur certains points à approfondir
- L'établissement d'un programme de travaux et leur phasage
- Le descriptif estimatif financier sommaire des travaux par tranche

Compte tenu du montant estimatif de la mission (< 40 000€ HT), il est proposé au conseil une consultation écrite à l'appui d'un cahier des charges décrivant le contexte, le contenu de la mission et les critères de sélection des candidats. Cette consultation aura lieu auprès de plusieurs architectes (4) ayant les qualifications minimales exigées.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré

## DECIDE

### ARTICLE 1 :

Autorise Madame la Maire à lancer une consultation pour la réalisation de l'étude diagnostic préalable à une restauration générale de l'église abbatiale de Cadouin et l'autorise à conclure le contrat avec le maître d'œuvre retenu et toutes pièces y relatives.

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal de la commune, à l'opération N°16025.

ADOpte A :	
- Voix pour :	Unanimité
- Abstentions :	
- Voix contre :	

*David FAUGERES rappelle que le classement UNESCO de l'Abbaye de Cadouin en tant qu'étape des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle exige d'établir un diagnostic des bâtiments. Le Département est en charge des bâtiments dont il est propriétaire et la Commune se charge de l'église abbatiale. Le montant mentionné est peut-être surévalué mais cette étude sera financée à minima à 50%.*

## Point d'information sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat - Phase PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

*Jean-Marc GOUIN fait une présentation du PADD qui doit répondre au schéma de cohérence territoriale, répondant lui-même au schéma régional, et ce dernier au règlement de Etat.*

*Une phase de diagnostic a été réalisée en 2018-2019 avec des données économiques et démographiques. La 2ème phase du PADD démarrée en 2020 a été stoppée.*

*Le 15 juin, la CCBDP validera ce PADD. Ensuite il s'agira de définir les zones et ce que l'on y trouve (zone agricole, à urbaniser etc.) de septembre 2021 à fin 2022. Ce travail « à la parcelle » est à réaliser par les élus du territoire. L'objectif est de maîtriser la surface habitable.*

*Dans le PADD, il y a 2 axes :*

- *La déclinaison des objectifs (agriculture, industrie, patrimoine, développement durable...)*
- *L'attractivité démographique.*

*La Dordogne a perdu des habitants alors que de nouvelles populations arrivent sur le territoire : baisse de 0,5% depuis 10 ans, soit 200 à 250 habitants sur la commune. L'objectif est donc d'inverser la tendance et de regagner un solde positif. Il faut donc regagner des logements vacants (8,1% sur la commune) et déterminer les zones constructibles. Il doit y avoir un aspect pédagogique auprès des habitants pour faire comprendre qu'un projet d'implantation au milieu d'une forêt n'est pas raisonnable car pas d'accès ou de réseaux existants.*

*David FAUGERES précise que la réglementation actuelle est déjà très restrictive à ce sujet.*

*Jean-Marc GOUIN indique que chaque collectivité doit déterminer les actions à mettre en œuvre, la commission Urbanisme doit s'emparer de ce dossier et entamer une réflexion. Des documents sont à disposition des élus (voir site internet CCBDP + clés usb). Il faut se référer au SCOT à l'échelle du Grand Bergeracois.*

*La mobilité est un point important.*

*Sur les 10 dernières années, 50 logements nouveaux, 1490 au total, 120 vacants. Dans le PADD l'objectif à 10 ans est de 125 nouveaux, soit plus du double. Mais de 20-25 ha de terrains constructibles actuellement, il faut passer à 10 ha donc*

restreindre de moitié. Cela implique une reconquête des logements vacants. Il y a 22% de résidences secondaires sur notre commune.

David FAUGERES indique que le PLUI est déjà contraignant et qu'il y a du potentiel sur les logements vacants.

Marianne BEYNE indique que les logements vacants sont actuellement vétustes.

Nathalie VERDIER s'interroge sur les solutions pour mettre ces logements en location.

Marie-Lise MARSAT évoque le programme « Petites villes de demain » et la possibilité pour la commune de se porter acquéreur et de porter une opération mixte « locatif/commerce » en partenariat avec la CCBDP.

Jean-Marc GOUIN évoque le desserrement de la cellule familiale, actuellement constituée de 2,06 personnes alors que le chiffre était de 2,12 il y a une dizaine d'années. Ce chiffre baisse dans le temps (séparation des couples, éloignement professionnel...).

Par conséquent, il y a de moins en moins besoin de grandes habitations.

Il faut également réfléchir à la problématique de la mobilité collective ou individuelle.

David FAUGERES précise que de nombreuses personnes âgées vivent également seules.

Jean-Marc GOUIN évoque les changements liés aux confinements de 2020 et la reconquête des campagnes par des nouvelles installations agricoles à l'échelle humaine.

Il informe qu'un service de l'habitat créé par la CCBDP sera opérationnel en 2022 pour informer des aides possibles à la rénovation.

Jean ZELLNER indique qu'il faudrait faire un diagnostic des logements vacants.

Jean-Marc GOUIN répond que la commission urbanisme peut s'en emparer.

## 21 04 07 Festival de cinéma Télérama 2021 – tarif place de cinéma

Le cinéma Lux Louis Delluc participe de nouveau à l'édition 2021 du festival Télérama qui aura lieu du 9 au 15 juin 2021; cette année le tarif unique est de 5 € sur présentation du Pass Télérama (précédente édition : 3.5€)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : fixe à 5 euros le prix d'une place de cinéma dans le cadre du festival Télérama 2021.

<b>ADOPTÉ A :</b>	
- <b>Voix pour :</b>	Unanimité
- <b>Abstentions :</b>	
- <b>Voix contre :</b>	

## INFORMATIONS DIVERSES

Maryline KOEGLER informe de la mise à disposition d'un service civique à partir de cet été au cinéma.

Marie-Lise MARSAT informe que les subventions DETR ont été attribuées pour les travaux du Pôle de service (transfert de la mairie) ainsi que pour le chauffage du groupe scolaire.

En revanche, il y a eu rejet pour le projet de City Park qui sera reproposé dans le cadre de « Petites villes de demain ».

Les travaux de mise en accessibilité de la gare du Buisson (3.2 M€) vont se tenir de nuit de juin à octobre.

Concernant les prochaines élections départementales et régionales, le bureau de vote du Buisson sera installé au PAC.

La commission de contrôle des listes électorales s'est réunie le 28 mai 2021.

Plusieurs animations sur la commune en juin : 6 juin, vide-grenier de l'Amicale laïque au Buisson ; 12 juin, tournois de rugby au Buisson et théâtre à Paleyrac ; 16 juin, film sur la préhistoire en lien avec la grotte de Cussac au cinéma et 19 juin, diffusion sur Arte.

David FAUGERES informe d'une prochaine émission Echappées belles avec la grotte de Maxange et les jardins de Limeuil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

## Citoyenneté européenne : Présentation de l'association ACIP (Association Culturelle internationale du Périgord)

L'objectif de l'association est d'aider les personnes étrangères à s'intégrer sur le territoire et les inciter à participer aux activités de la vie locale.

Elle compte une quinzaine de nationalités et 230 membres aujourd'hui, qui apportent tous leur richesse culturelle.

Elle a été fondée en 2003 pour officialiser l'action d'un groupe d'amis.

Elle organise diverses activités et ateliers dans la convivialité et la joie de vivre : jeux, films, musique, pétanque, randonnée, remise en forme, yoga, cours de langues et groupe de conversation en français... (cf : [www.acip24](http://www.acip24))

Le local de l'association est actuellement au Bugue mais pose quelques difficultés (stationnement, étage d'un bâtiment ancien avec un escalier raide, jauge de 50 personnes maximum...).

L'association est donc intéressée par l'étage de la mairie actuelle qui offre un espace adapté. Le PAC paraît aussi adapté pour recevoir la soirée mensuelle des membres une fois par mois (80-90 personnes).

Marie-Lise MARSAT précise que l'étude technique est actuellement en cours, ainsi que la réflexion sur un loyer convenable et un contrat de location précis.

La présence de cette association sur la commune apporterait une richesse considérable, notamment par rapport au projet de citoyenneté européenne mené autour de l'école.

La commission des associations va se pencher sur l'évaluation des besoins des associations.